

Le 17 novembre 2018,



A l'attention de Monsieur Christian COLIN
Président
Chambre régionale des comptes de La Réunion

Objet : Réponse aux observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant les activités et consultations externes du CHU de La Réunion

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me saisir, en date du 18 octobre dernier, du relevé d'observations définitives établi par la Chambre régionale des comptes concernant les activités et consultations externes du CHU de La Réunion et je vous en remercie.

J'en partage l'essentiel des constats et souscris à l'approche portée par la Chambre d'un besoin de positionnement plus fort de ce champ d'activités dans la stratégie des établissements publics de santé.

Le vecteur du numérique et la reconnaissance juridique des activités de télémedecine, téléconsultation et télé-expertise auraient dû y contribuer beaucoup plus rapidement depuis le décret concerné n° 2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télémedecine.

Ce champ de téléconsultations trouvait un terrain d'application particulièrement indiqué à La Réunion et dans l'Océan Indien. Avec les équipes du CHU, nous avons ainsi pu documenter des gains d'efficacité très significatifs possibles par le recours à la téléconsultation afin d'éviter certains flux d'évacuations et transferts sanitaires organisés depuis Mayotte vers La Réunion tout en renforçant la réponse médicale pour la population concernée.

Après une série de tentatives restées infructueuses auprès des autorités nationales, cette démarche n'a finalement pu être relayée que sous une forme expérimentale à compter de septembre 2015 grâce à l'engagement personnel de la directrice générale de l'Agence de santé de l'Océan Indien et à la mobilisation, en première étape, par le CHU de ressources humaines et matérielles propres pour accompagner le portage de cette gestion de projet d'un intérêt régional pourtant évident. Un temps précieux et des gains d'efficacité majeurs ont donc été perdus du fait de cette inertie jusqu'à l'évolution des régimes financiers applicables à ces

activités de téléconsultation dans les lois de financement de la Sécurité sociale pour 2017 et surtout pour 2018.

Je continue de penser qu'il s'agit d'un vecteur essentiel d'optimisation de l'organisation de l'offre de soins dans l'Océan Indien mais aussi de renforcement de l'accessibilité de la population mahoraise à l'offre de sur-spécialités présentes à La Réunion.

Formant le vœu que ces constatations puissent à aider à tracer la suite du chemin pour ce jeune CHU de la France dans l'Océan Indien, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.



David GRUSON

Ancien Directeur général du CHU de

La Réunion